



Action 17 (automne 2007)

essaim2003@videotron.ca

www.mouvement-essaim.org

Bulletin destiné aux ministres et aux députés  Volume 6, numéro 3

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Nouvelles du RRAME

(Automne 2007)

Le RRAME est en mesure de proposer des **pistes de solution** pour redonner la pleine indexation aux retraités des secteurs public et parapublic.

Nous pouvons également suggérer des **sources de financement**.

Coût de la pleine indexation 41 millions en moyenne

Le coût moyen de la pleine indexation de 2000 à 2006 est de 41 millions. Les retraités sont offensés d'obtenir comme réponse

« Vous nous coûtez trop cher ? »

Évidemment, si on met en évidence les coûts totaux sur 30 ans, on obtient une somme importante.

Quand un citoyen fait une dépense majeure, par exemple « acheter une auto », il connaît le montant total, mais il fait les paiements un à la fois. Autrement, personne n'achèterait rien.

Le coût de la pleine indexation se paiera annuellement comme toute autre dépense.

Devons-nous rappeler au gouvernement que nous parlons de **notre salaire confié à notre employeur pour notre retraite ?**

Est-ce la faute des retraités si les gouvernements passés ont dépensé leurs cotisations en bout d'asphalte, en briques pour les écoles, en achat de mobilier, ... C'est là qu'est l'argent de notre retraite.

Le gouvernement est-il vraiment sérieux lorsqu'il affirme que les demandes des retraités coûtent trop cher ?

Rappel important

L'indexation, c'est

« ... mince par rapport à l'ensemble de la retraite »,

comme le disait si bien M. Léonard en 2000 au moment de la loi 131.

Arlette Bouchard, présidente

Où est l'argent investi pour nos retraites ?

RREGOP : Les cotisations des employés ont été déposées dans le **Fonds 301** qui vaut actuellement **44,2 milliards** de dollars à la CARRA.

RRE, RRF, RRCE : Que sont devenues les cotisations des employés qui cotisaient à ces régimes de retraite ? Eh bien ! Elles n'ont pas été déposées dans des fonds de retraite, donc les retraités en perdent les bénéfiques. Elles sont dans le **Fonds consolidé du revenu**. Ces cotisations ont payé et paient encore l'épicerie de la province :

Les parcs :

les tondeuses
les bancs
les arbres
etc.

Les services de police :

leur uniforme
les autos de service
l'essence
les armes
etc.

Au parlement :

les fauteuils des députés
leur bureau, leurs stylos
les services de secrétariat
les salaires des députés
les frais de représentation

La voirie :

les camions d'entretien
les pelles
les contremaîtres
les ingénieurs
les estimations de coûts
etc.

Les CLSC :

les rencontres professionnelles
les vaccinations
les prises de sang
les salaires des employés
etc.

Les prisons :

les barreaux
la nourriture
la literie
les gardiens
les loisirs
etc.

Les hôpitaux :

les lits
l'appareillage
le service d'entretien
les salaires des cadres
les services de secrétariat
le chauffage
etc.

Les écoles :

les pupitres
les livres
le service de conciergerie
le soutien aux élèves
les salaires
etc.

Les services sociaux :

les rencontres
les suivis
la paperasserie
etc.

Sur quels principes financiers reposent l'administration des cotisations des employés de l'État à leurs régimes de retraite ?

Une telle situation serait-elle acceptable de la part d'un autre employeur que le gouvernement ???